

Procès-Verbal Rédigés par :
CABINET LC CONSEILS

Expert-Comptable
60 Rue Moslard
92 700 COLOMBES
Tél : 01 47 84 69 15

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 09/10/2025

**S.A.R.L. 2FA ASCENSEUR
Au Capital de 10000,00 Euro(s)
5 RUE POIRIER FOURRIER
95100 ARGENTEUIL
SIREN B : 751 867 516**

Certifié Conforme à l'Original
Signature

Monsieur M FATIH AKYAY Dirigeant de la société.

L'an deux mille VINGT-CINQ,

Le NEUF OCTOBRE,

A ARGENTEUIL,

Les associés de la S.A.R.L. dénommée 2FA ASCENSEUR, au capital de 10000,00 Euro(s), divisé en 100 actions de 100,00 Euro(s) chacune, libérées pour 10000,00 Euros, dont le siège est fixé au 5 RUE POIRIER FOURRIER 95100 ARGENTEUIL depuis le et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GREFFE TRIBUNALE PONTOISE sous le numéro SIREN B : 751 867 516 sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant 100 Actions et représentant ainsi la majorité en nombre des associés et les trois quarts des parts sociales, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur M FATIH AKYAY**, Gérant.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social dans le ressort du GTC DE PONTOISE
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Gérant déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :



RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du au 5 RUE POIRIER
FOURRIER 95100 ARGENTEUIL, au 13 rue Henri Cartier Bresson 95240 CORMEILLES
EN PARISIS, et ce à compter du 09/10/2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

L'article est complété de la façon suivante :

Suite à l'AGE du 09/10/2025 le siège social est transféré au : 13 RUE HENRI CARTIER
BRESSON 95 240 CORMEILLES EN PARISIS

Le reste de l'article est inchangé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent
procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la
séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par
le Gérant.

Fait à ARGENTEUIL,
L'an deux mille VINGT-CINQ, le NEUF OCTOBRE.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des
diverses formalités légales.

BON POUR ACCEPTATION

Monsieur M FATIH AKYAY



BON POUR ACCEPTATION

Monsieur M ALI AKYAY



BON POUR ACCEPTATION

Monsieur FETHULLAH AKYAY

